République Française
Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
**Tél.** : 03 89 64 59 59
**Fax** : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

**DIRECTION DES SERVICES AUX HABITANTS**
service.etatcivil@rixheim.fr
Dossier suivi par :
Catherine SCHMITT

**N°257/ASH/2025**

# ARRÊTÉ

## RÉGLEMENTANT LA FERMETURE

## EXCEPTIONNELLE DU CIMETIÈRE BAS

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2213-40 et R.2213-42

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la fermeture exceptionnelle du cimetière bas au public pour procéder à une opération d'exhumation dans le lot 2 n°184/185

## ARRêTE :

**Article 1er :** Le cimetière bas de Rixheim sera fermé exceptionnellement le lundi 25 août 2025 de 8 heures à 13 heures, en raison des opérations funéraires effectuées dans le lot 2 N°184/185

**Article 2** : L'entreprise des Pompes Funèbres REYMANN, 1, avenue du Général de Gaulle RIXHEIM, est mandatée par la Ville pour exécuter les travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal le lundi 25 août 2025.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Article 4** : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux portes du cimetière de Rixheim et dont ampliation sera adressée

- Pompes Funèbres REYMANN
- Dossier du service cimetière

Fait à RIXHEIM, le 22 août 2025
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée :

MAIRIE DE RIXHEIM 68170

Barbara HERBAUT

**Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM, le** 22 AOUT 2025